

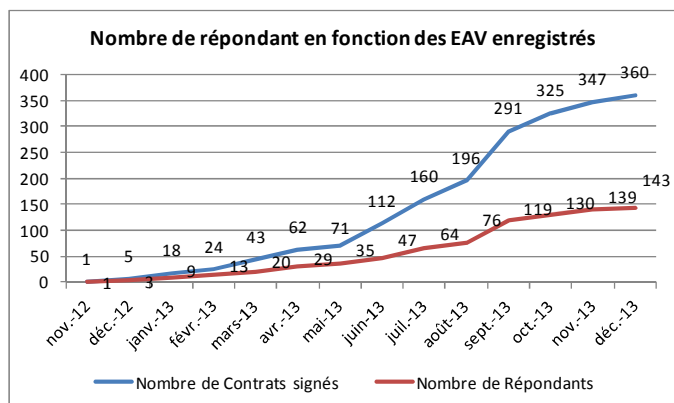
# SUIVI A 1 AN DES EMPLOIS D'AVENIR DANS LE CHAMP JEUNESSE ET SPORT

Septembre 2014

**Objectif de l'enquête :** Avec un objectif de 281 EAV pour les champs de l'animation et du sport sur l'année 2013, la Haute Normandie a réalisé 350 contrats soit 124,6 % de l'objectif quantitatif.

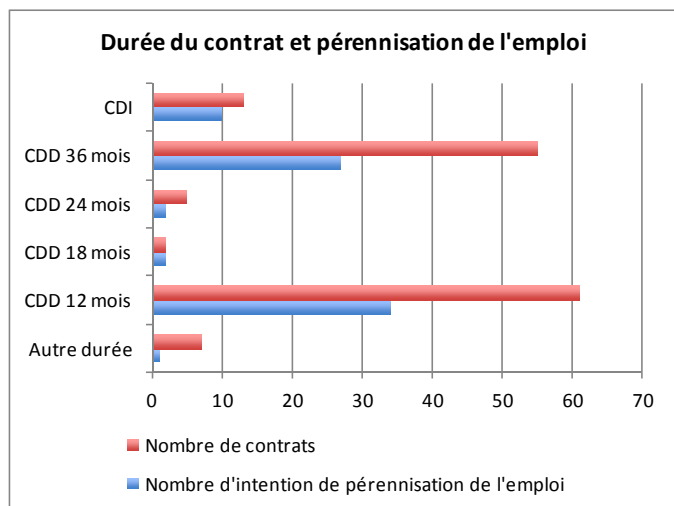
Afin d'avoir un premier regard sur le suivi qualitatif des jeunes en emplois d'avenir, la DRJSCS a mis en place une enquête en ligne en direction des employeurs qui ont embauché un jeune entre novembre 2012 et décembre 2013. Cette étude permet de voir si le jeune est toujours en emploi et s'il a engagé des formations.

**Méthodologie :** Envoi de l'enquête de début août à mi septembre 2014, à tous les employeurs identifiés dans le périmètre ministériel "Jeunesse et Sports", ayant embauché un jeune en EAV. Fin 2013, nous comptabilisons 360 employeurs d'après la liste délivrée par l'ASP.



### Observations :

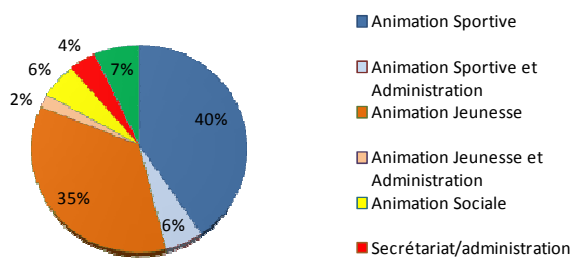
Le taux de réponse est de 40 %.  
Le nombre de 143 employeurs ayant répondu permet d'établir des tendances qui sont à relativiser au regard du taux de réponses.



### Observations :

Les contrats en CDD forment la très grande majorité des contrats et seule la moitié des employeurs a la volonté de pérenniser l'emploi.  
Le maintien de l'emploi est directement dépendant du budget de la structure employeuse.  
Le public des EAV est un public fragile (souvent de niveau infra-bac) ce qui incite les employeurs à être prudent dans leur engagement sur la durée du contrat du jeune.

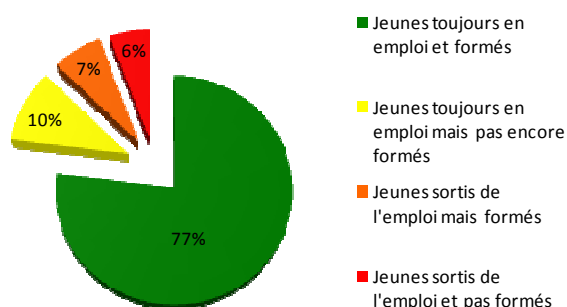
### Secteur d'intervention du jeune



### Observations :

Les secteurs d'intervention sont principalement l'animation sportive et l'animation jeunesse.

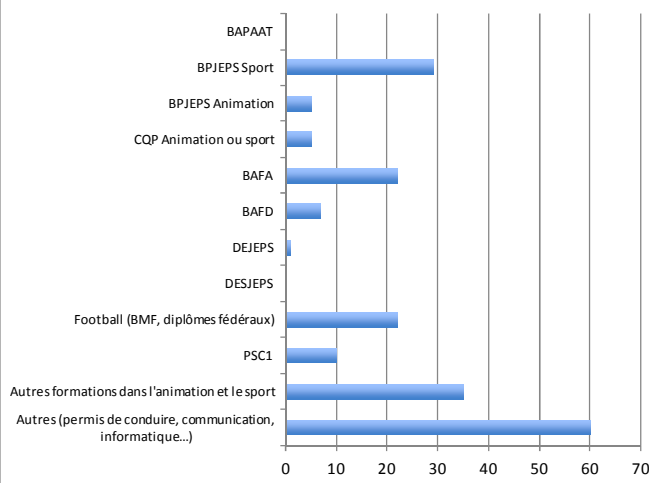
### Répartition en fonction de la formation et de l'emploi



### Observations :

A la date de l'étude et concernant 143 retours, les jeunes sont majoritairement toujours en emploi (87%). Le taux de formation global est de 84 %. Cependant, les formations ne sont pas obligatoirement diplômantes. Ce résultat est donc à pondérer avec les éléments présentés dans le tableau ci-dessous.

### Type de formation suivie ou envisagée



**Observations :** L'offre de formation proposée dans le champ du sport et de l'animation est assez conséquente et adaptée à divers publics.

Pour autant, le public concerné par les EAV ne dispose pas toujours des capacités à entrer dans une formation professionnalisante dès la signature de son contrat. On observe que de nombreuses formations d'adaptation à l'emploi sont proposées dans les premiers mois de contrat. Concernant les formations diplômantes, le BPJEPS dans le champ du sport et de l'animation est le principal diplôme visé, ainsi que les CQP.

Les formations préparant au BAFA et au BAFD sont privilégiées pour le champ de l'animation.

## CONCLUSION

Même si les plans de formations sont envisagés dès la signature du contrat, l'adaptation au poste est parfois longue. Cela retarde parfois l'entrée en formation ou nécessite des formations complémentaires. Les formations diplômantes ne sont généralement entreprises qu'au bout de la 1<sup>re</sup> année. Les contrats d'1 an sont donc très limitants en termes de formation professionnalisante.

Pour autant, ces contrats d'un an sont souvent reconduits et doivent laisser espérer une montée en puissance de la formation des jeunes impliqués dans ce dispositif.

La pérennisation des postes dépendra de la solidité économique des structures. Pour se faire, la montée en compétences des EAV est donc indispensable ce qui nécessite une vigilance accrue sur le suivi des plans de formations.